

## **Fédération des Confréries des Régions de France, (FCRF)**

Créée le 22 Avril 2023

Association n° W452004242

Siège Social déclaré :

Pôle Culturel Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

12, parvis de l'UNESCO

21000 DIJON.



Le Conseil d'Administration de la FCRF a été convoqué par son président Michel DEVOT pour se réunir au préalable à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle le samedi 06 avril 2024 à Dijon à 14 h 30.

### **Compte-rendu du Conseil d'administration**

1 - Le Conseil d'administration a ouvert ses travaux ;  
le samedi 06 Avril 2024, à 10h 00 - Salle DEVOSGE à DIJON.

Etaient présentes ou représentées avec Pouvoirs, les Régions :

Bourgogne – Franche Comté ; Nouvelle Aquitaine ; Bretagne (Pouvoir) ; Languedoc-Roussillon Occitanie ; Ardennes (Pouvoir) ; Centre Val de Loire ; Union des Confréries gastronomiques et Culturelles de France – Haut de France (Pouvoir)

Normandie – Maine ; Midi-Pyrénées Occitanie (Pouvoir) ; Grand Est ; COCORICO (Île-de-France) ; Provence Alpes Côte d'Azur (Pouvoir) ; Pays de la Loire ;

En Visio : Centre Val de Loire 36.

Des membres du Bureau étaient présents en auditeurs

2 - La discussion a d'abord abordé le fonctionnement du CA depuis 1 an.

L'action personnelle du Président, Michel DEVOT, a été mise en cause par la majorité des administrateurs.

A la suite de quoi le Président a indiqué mettre fin à sa fonction de Président et a quitté le CA.

#### **Les administrateurs ont constaté cette démission.**

3 - Le Conseil d'Administration se trouvant ainsi sans Président de séance, la gestion de la continuité des travaux du CA, ainsi que la mise en place de l'animation, le suivi et la présentation de l'Ordre du Jour de l'AG Ordinaire, revenait donc au Vice-Président élu, Monsieur Laurent GANGLOFF, de la Fédération des Confréries du Grand Est.

4 - Devant la carence du pouvoir de l'association et vu l'urgence de se doter d'une nouvelle direction pour animer l'Assemblée Générale l'après-midi du même jour, le conseil a décidé de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Laurent GANGLOFF demande donc aux Administrateurs présents, s'il y a un CANDIDAT à la Présidence, sachant que lui-même, ne souhaite pas postuler.

Monsieur Benoît PAUTRAT, actuellement Secrétaire Général de la FCRF, est sollicité pour représenter la Fédération des Confréries des Régions de France, notamment comme étant probablement le mieux-placé, et le plus informé sur la connaissance des dossiers actuellement en cours.

L'élection pour la désignation du président est lancée :

Monsieur Benoît PAUTRAT se présente à la fonction de Président.

Personne ne sollicitant un vote à « bulletin secret », Monsieur Benoît PAUTRAT est élu à L'UNANIMITE.

Le Pouvoir donné par PACA n'a pas pu être représenté, du fait de la démission de Monsieur Michel DEVOT qui en était le Mandant, et que son Suppléant présent, Monsieur Michel MELLA n'a pas souhaité participer au vote.

5 - Pour le poste de premier (1er) Vice-Président, il est demandé à Monsieur Jean-Claude ESTIRACH s'il accepterait de se présenter en sa qualité de « Doyen » des Présidents des Ambassades ou Académies régionales.

Monsieur Jean-Claude ESTIRACH accepte, mais souhaite alors qu'il y ait un deuxième (2ème) Vice-Président, et que Laurent GANGLOFF reste à un poste de Vice-Président élu.

Tous les deux sont élus à l'UNANIMITE à la fonction de Vice-Présidents dans l'ordre ci-dessous :

1er vice-président : Jean-Claude ESTIRACH

2ème vice-président : Laurent GANGLOFF.

6 - Dans le cadre de l'article 3.2 des statuts sur la constitution du Bureau, le nouveau Président élu, Benoît PAUTRAT, présente ses propositions pour les désignations aux postes du Bureau :

- au poste de Secrétaire Général, il propose Didier BOBRIE - Académie des Régions LR Occitanie ;
- à la fonction de Trésorier, Alain HUET, qui continuerait ainsi sa mission ;
- comme adjoints au Secrétariat, Manolo ALCAYAGA GOIKOETXEA – Ambassade de Nlle Aquitaine et Gérard LATINIER – Confrérie du Cervelas Aiglon ;
- comme adjoint aux finances, Henri-Pierre GAUTIER, qui lui aussi continuerait sa mission.
- Le poste de Coordinateur général, interlocuteur des Régions est supprimé et n'est donc pas remplacé.

Cette proposition de constitution du nouveau Bureau est adoptée par les membres du Conseil d'administration.

7- Le Conseil d'administration poursuit ses travaux pour préparer l'animation de l'Assemblée Générale ordinaire convoquée pour le jour même à 14 h 30.

8 - A la suite, plus personne ne souhaitant demander la parole,

Le Conseil d'Administration est clos à 12h 35.

Le Président, Benoît PAUTRAT, lève alors la séance.

De tout ce qui a été dit, procès-verbal est rédigé par le Secrétaire de Séance,  
pour faire valoir ce que de droit.  
Dijon, le samedi 06 Avril 2024